

Projet de Promotion du Partenariat Rizicole dans le Delta du fleuve Sénégal (3PRD)

Mr SEYNI NDAO, DGA de la SAED
seynindao@hotmail.com

1. Overall information of the project

Project title	Projet 3PRD
Localization	Sénégal (Vallée du fleuve)
Date of operation	2011-2015
Public partner	AFD et UE-BOAD
Private partner	Les bénéficiaires, futurs exploitants
Project size	2 500 ha
Cost of the project	32,5 M€
Number of farmers Targeted / Population covered	146 exploitants et leurs familles (environ 1500 personnes).
Short description of production system	146 exploitations réparties comme suit: - 46 exploitations de 5 ha - 52 exploitations de 10 ha - 36 exploitations de 25 ha - 11 exploitations de 50 ha - 1 exploitation de 100 ha Principales cultures attendues : riz, oignon, maraîchage
Infrastructure / irrigation type	Réseau de canaux d'irrigation alimentant des stations de pompage (1 station par exploitation)

2. Type of contract and term

Les bénéficiaires privés financent une partie de l'aménagement terminal.

L'Etat finance les aménagements structurants et organise les modalités d'accompagnement des exploitants privés (accompagnement technique, crédit de campagne et d'équipement, appui à la gestion).

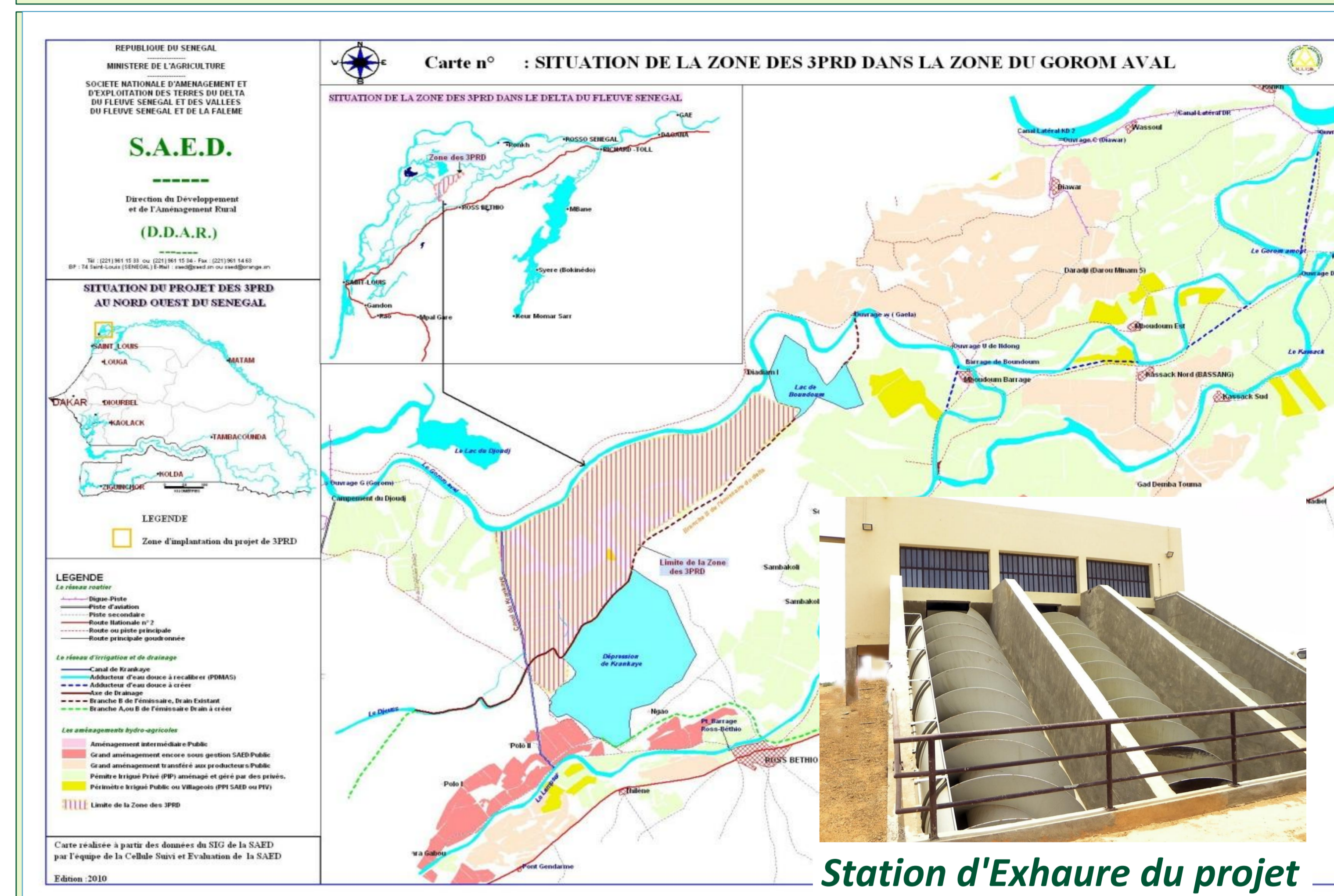
3. Investment funding source and sharing of the cost

AFD et UE :	13,3 M€
BOAD :	12,2 M€
Etat sénégalais :	0,9 M€
Bénéficiaires privés :	6,1 M€

Niveaux de prise en charge des coûts du programme par l'Etat :

Type d'exploitation	Niveau de prise en charge des coûts du programme par l'ETAT				
	Etudes aménagement	Travaux d'aménagement terminal	Contrôle travaux	Equipements agricoles	Frais de culture
Exploitation de 5 ha	100%	95%	100%	0%	0%
Exploitation de 10 ha	100%	85%	100%	0%	0%
Exploitation de 25 ha	100%	75%	100%	0%	0%
Exploitation de 50 ha	100%	40%	100%	0%	0%
Exploitation de 100 ha	100%	0%	100%	0%	0%

Plan de localisation du projet



4. Payment of the fees

- Exploitation-maintenance de l'aménagement terminal : 100 % par les bénéficiaires
- Exploitation-maintenance des aménagements structurants :
 - Axe hydraulique : l'Etat et les bénéficiaires abondent un fonds de maintenance (FOMAED)
 - Adducteurs + drainage : les bénéficiaires, dans le cadre d'un contrat passé entre la SAED et la future entité de gestion du périmètre. Modèle de contrat de base : le contrat de concession établi depuis les années 1990 avec les Unions hydrauliques, gestionnaires des périmètres étatiques transférés.

5. Risk management

Le financement de l'aménagement est sécurisé : la contribution financière des bénéficiaires est collectée avant les travaux.

La taille des parcelles aménagées (>5 ha) est suffisante pour ne pas faire obstacle à la rentabilité des exploitations.

L'Entité de gestion du périmètre et les exploitants doivent adhérer à un centre de gestion comptable et constituer des provisions pour l'O&M.

L'exploitant signe un engagement de l'attributaire conformément à la Charte du Domaine Irrigué (CDI).

L'exploitant bénéficie d'un accompagnement technique de la SAED.

6. Performance evaluation

La mise en valeur des parcelles et la gestion du périmètre font l'objet d'un suivi par la SAED et par un Comité de suivi du périmètre.

Un exploitant peut se voir retirer sa parcelle s'il ne respecte pas ses engagements.

7. Key lessons learnt

Difficulté à mobiliser les contributions des bénéficiaires sans l'appui d'une banque (de type crédit agricole) associée dès le départ au projet.